



Département de l'Isère  
Arrondissement de la Tour du Pin

Délibération 2023-0603-12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
LUNDI 6 MARS 2023

**Nombre de Conseillers**

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

L'an deux mil vingt-trois,

le lundi 6 mars

le Conseil Municipal de la commune de FOUR

dûment convoqué le 01 mars s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean PAPADOPULO, Maire. La séance est ouverte à 20h00.

**Présents** : Jean Papadopulo, Anh Brun, Eric Doyen, Matthieu Joly, Christelle Bernard, Pascale Besch, Marielle Berlioz, Emilie Delwaulle, Cécile Gerey, Matthieu Querenet, Nicolas Jambot, Patrice Fournier, Jimmy Delroise, Véronique Luxos, Serge Comberousse

**Pouvoirs** : /

**Absent** : /

**Secrétaire de séance** : Matthieu Querenet est nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du CGCT.

**Objet** : modification du tableau des effectifs

**Le Maire informe l'assemblée :**

Vu le Code générale des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste).

En cas de suppression de poste ou modification de la durée hebdomadaire (modification supérieure à 10% ou passage d'un TC à un TNC ou impactant l'affiliation à la CNRACL) la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique ,

Compte tenu de :

- La nomination au poste de responsable de la restauration scolaire d'un agent technique
- Le départ pour mutation du responsable des services techniques
- La promotion interne du nouveau responsable des services techniques

Il convient de créer et de supprimer des emplois correspondants.

Vu l'avis du Comité technique réuni le 24 janvier 2023

**Le Maire propose à l'assemblée :**

La suppression d'un emploi de technicien d'une durée hebdomadaire de 35h00

La création d'un emploi d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 26h00 hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023

La création d'un emploi d'agent de maîtrise à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :**

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier le tableau des emplois à compter du 01/04/2023
- d'annexer le tableau des effectifs ci-dessous
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

TABLEAU DES EMPLOIS 2023						
Ref délibération	Grade	Cat	Permanent	Non permanent	Durée hebdo du poste	Pourvu
<b>Filière Administrative</b>						
2021-1312-2	Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	X		35h00	0
17/03/2004 (20h) 01/06/2005 (35h)	Adjoint administratif	C	X		35h00	1
2022-1212-3	Adjoint administratif	C	X		20h00	1
01/10/2018 2018-0110-03	Adjoint administratif principal 2ème classe	C	X		35h00	1
<b>Filière Technique</b>						
2022-2006-2	Technicien principal 2ème classe	B	X		35h00	0
2023-0603-9	Agent de maîtrise	C	X		35h00	0
11/12/2006 10D11122006	Adjoint technique	C	X		35h00	1
11/12/2006 10D11122006	Adjoint technique	C	X		35h00	1
2018-2506-04	Adjoint technique	C	X		31h	1
2023-0603-9	Adjoint technique principal 2ème classe	C	X		26h00	0
2018-2506-02	Adjoint technique principal 1ère classe	C	X		21h00	0
2022-2006-1	Adjoint technique principal 2ème classe	C	X		35h00	1
2019-0209-02	Adjoint technique	C	X		26h00	1
2018-2506-03	Adjoint technique	C	X		24h15	1
2021-2203	Adjoint technique	C	X		24h00	1
9D06092010	Adjoint technique	C	X		18h00	0
12D20012014	Adjoint technique	C	X		10h00	0
2022-1212-2	Adjoint technique	C		X	7H75	1
2022-2006-3	Adjoint technique	C		X	25h75	
<b>Filière sociale</b>						
6D27112017	ATSEM principal 2ème classe	C	X		28h00	1
06/05/2013 2D06052013	ATSEM principale 2ème classe	C	X		33h30	1
<b>CDD droit public</b>						
2021-2806-5	Adjoint animation	C	X		22h00	1

Acte rendu exécutoire par :

- dépôt en Sous-Préfecture le
- publication et/ou notification le

08 MAR. 2023

08 MAR. 2023

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

Jean Papadopulo,  
Maire de Four



Matthieu Querenet,  
Secrétaire de séance

